

COMMUNE de GRANDFRESNOY
COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 13 avril 2018

Le treize avril deux mille dix-huit les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.

Ils ont :

-- approuvé le compte administratif 2017 qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 32 076,95€ et un excédent en section d'investissement de 64 331,68€ ;

-- acquiescé le compte de gestion 2017 pour un résultat de clôture de 96 408,63€ ;

-- décidé d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 418 330,92€ en report de fonctionnement ;

-- choisi d'augmenter la taxe d'habitation et la Cotisation Foncière des Entreprises de 2% ce qui porte les taxes à : Taxe d'habitation : 16,80% ; Taxe Foncier bâti : 22,67% ; Taxe Foncier non bâti : 42,24% ; Cotisation Foncière des Entreprises : 17,74%. Pour un produit attendu de 681 291 euros ;

-- accepté le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 567 770,14€ en section de fonctionnement et 239 877,97€ en section d'investissement ;

-- attribué des subventions aux associations locales comme suit : Tennis-club Grandfresnoy/Chevrières = 1000€, Familles Rurales = 1000€, Association des deux montagnes = 300€, AS Judo Jujitsu = 1000€, Association des Parents d'Élèves = 500€, USCGF = 6500€, Bibliothèque scolaire et municipale = 1500€, Club Fleurs de Printemps = 2500€, Run and Bike = 1000€ et la coopérative scolaire = 2000€.

-- décidé qu'ayant déjà rendu service à la Commune par le prêt d'une tondeuse pour l'entretien du parc des sports, la location de tables et de chaises de Monsieur DHOURY sera gratuite ;

-- fixé au samedi 02 juin 2018, le tirage des jurés d'assises de l'Oise pour l'année 2019 ;

-- confirmé les taux fixés à 100% pour l'avancement de grade d'adjoints technique territorial à d'adjoints technique territorial principal de deuxième classe (2 postes) et Agent de maîtrise à Agent de maîtrise principal ;

--supprimé :

• deux postes d'adjoint technique territorial et décidé la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe ;

• un poste d'agent de maîtrise et décidé la création d'un poste d'agent de maîtrise principal.

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

